



Application garantie kia

Par Pieralla

Je suis propriétaire d'un Kia Sportage de 2019 avec 147000 km au compteur. Lors de mon dernier entretien une fuite sur le moteur a été détectée. Le véhicule est encore sous garantie (moins de 7 ans ou moins de 150 000 km et entretien effectué dans le réseau Kia) il m'a été proposé de le réparer sous garantie.

J'ai déposé mon véhicule et la réparation a été effectuée. Le problème c'est que maintenant le concessionnaire me dit que le service garantie de Kia est susceptible de me demander une participation au coût de la réparation.

Cette réparation s'élève environ à 4700 ?.

Je précise qu'aucun devis ne m'avait été fait et que la réparation avait été proposée à titre gratuit sous garantie.

Mon véhicule est terminé mais il ne m'est pas rendu tant qu'une décision n'aura pas été prise au service client Kia.

Que dois-je faire dans cette situation. ?

Par kang74

Bonjour

Qui dit garantie constructeur ou commerciale, dit contrat de garantie avec des exclusions .

Enfin même la garantie légale de conformité est toujours appliquée en présumant d'une bonne utilisation du consommateur.

Présomption qu'on peut faire tomber si on découvre, pendant les réparations , que cette réparation n'est pas de la responsabilité du constructeur ou du vendeur .

Par Pieralla

J'avoue que je ne comprends pas votre réponse, j'ai toujours respecté les préconisations d'entretien dans leur réseau et je suis un chauffeur très sage.

Ne me dites pas qu'ils font ce qu'ils veulent, a quoi sert alors cette garantie ?

Je n'aurais jamais fait réparer le véhicule s'il m'avait prévenu que je devais payer 4700 ? et si il n'était pas pris en garantie

Par kang74

Vous devez avoir la garantie et ses exceptions (ou limites).